

À nos partenaires et parties prenantes,

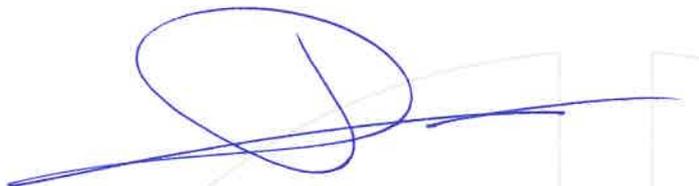
Maurepas, le 24/09/2021

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, **une description** des mesures concrètes mises en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous souhaitons faire correspondre la date de publication de notre reporting extra-financier annuel à la date de publication de notre COP.

Nous vous prions de bien vouloir ainsi fixer la prochaine date de publication de notre COP au 1/04/2022

Bien cordialement,



Jean-Airy AUGSBURGER  
Président Directeur Général